



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Haïti

Question écrite n° 60695

Texte de la question

C'est par accident que M. Eric Jalton a appris que M. le ministre des affaires étrangères avait décidé d'organiser le 18 mars prochain à Cayenne, une réunion internationale d'assistance à Haïti, en présence de Gérard Latortue, de Juan Valdès, ainsi que d'une douzaine de pays engagés en Haïti. Le ministre n'est pas sans savoir que l'archipel guadeloupéen est l'une des destinations principales des populations haïtiennes qui cherchent à fuir la pauvreté et l'instabilité politique que connaît actuellement leur pays. Il a d'ailleurs déposé en décembre dernier une proposition de résolution (n° 1993, afin qu'une commission d'enquête parlementaire soit diligentée de toute urgence en Guadeloupe pour évaluer le problème et trouver des solutions durables pour tenter, sinon d'endiguer, du moins de marginaliser ce phénomène. Loin de lui l'idée de cautionner les propos xénophobes de certains qui utilisent la question de l'immigration clandestine comme fonds de commerce électoral. À l'instar du Gouvernement, il considère qu'il faut aider les Haïtiens à mieux vivre chez eux en les aidant financièrement et logistiquement. C'est la raison pour laquelle il a vu d'un très bon oeil la tenue de la réunion du 18 mars. Ce qu'il comprend moins en revanche, c'est l'absence d'information des élus des trois DFA à ce propos, alors qu'ils sont les premiers touchés par les conséquences de cette hémorragie humaine. Il souhaiterait donc obtenir de sa part des explications claires, nettes et précises, sur la mise à l'écart délibérée des DFA en ce qui concerne la réunion précitée.

Texte de la réponse

À l'initiative personnelle du ministre des affaires étrangères, une réunion s'est tenue à Cayenne, en Guyane, consacrée à l'aide internationale en faveur d'Haïti, l'un des départements français les plus concernés par la question haïtienne. La Guyane accueille actuellement de nombreux immigrés en provenance d'Haïti. Les services de la préfecture estiment leur nombre à trente ou quarante mille. Les présidents des exécutifs régionaux et départementaux de Guyane ainsi que les députés et sénateurs de la circonscription ont été invités à l'ouverture des travaux de cette réunion. Auparavant, le ministre des affaires étrangères s'était réuni avec eux et plusieurs autres élus à la résidence du préfet. Le ministre du tourisme, lui-même maire de Saint-Laurent-du-Maroni, était présent à ses côtés. Certes, il n'a pas été possible de lancer plus largement des invitations aux élus des autres départements français d'Amérique, et notamment de Guadeloupe, où de nombreux migrants haïtiens sont également présents. Mais s'agissant d'une réunion internationale à niveau ministériel visant à renforcer l'aide à un pays qui traverse actuellement une période extrêmement dangereuse de son histoire (dix pays étaient invités, ainsi que six organisations internationales), il a été nécessaire de se concentrer sur les objectifs fixés à cette réunion : inciter les institutions financières internationales et les grands bailleurs de fonds bilatéraux à accélérer leur aide, et faire avancer les programmes ayant une incidence concrète sur les conditions de vie des Haïtiens. En organisant cette conférence, qui visait à rétablir en Haïti des conditions de vie plus dignes pour la population, à juguler la misère et le désespoir, le gouvernement français ne s'est en aucune façon éloigné des préoccupations qui sont les vôtres et celles de la Guadeloupe. Bien au contraire : c'est parce qu'il les a en permanence à l'esprit qu'il multiplie les efforts et les initiatives visant à surmonter la crise extrêmement grave que connaît Haïti.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60695

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2855

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4524